

Syndicat Intercommunal des quatre chemins

Rue du Général de Gaulle, 14112 Biéville-Beuville

ARRETE 4.1 - N° 38/2025

ARRETE ÉTABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE AU TITRE DE L'ANNÉE 2025

Le Président de SIVOM des Quatre Chemins,

Vu, la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu, la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu, les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,

Vu, la délibération 2021/016 en date du 7 juin 2021 relative à la détermination des « ratios promouvables »,

Vu, l'arrêté fixant les Lignes Directrices de Gestion à compter du 1er janvier 2021,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2025 est établi comme suit :

Avancement au grade d'adjoint d'animation principal de 2ème classe

NOM / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
LESPRÉ Chloé	Adjoint d'animation	1 ^{er} avril 2025

Article 2 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion du Calvados qui en assurera la publicité, en application de l'article 80 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 susvisée.

Fait à Biéville-Beuville, le 20 mars 2025

Le Président
MATHIEU
BIEVILLE-BEUVILLE
PERIERS / LE TAN
maire de
BIEVILLE-BEUVILLE
1 rue général de Gaulle
14112
Christian CHAUVOIS

